

RCS : MELUN  
Code greffe : 7702

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de MELUN atteste l'exactitude des informations transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2020 B 00992  
Numéro SIREN : 845 395 508  
Nom ou dénomination : NEWTRANS

Ce dépôt a été enregistré le 08/11/2021 sous le numéro de dépôt 15097

Désignation de l'entreprise <u>NEWTRANS</u>								Néant <input type="checkbox"/> *															
Adresse de l'entreprise <u>4 RUE DE L'ETAIN 77176 SAVIGNY-LE-TEMPLE</u>																							
SIRET <table border="1" style="display: inline-table; border-collapse: collapse; text-align: center;"> <tr><td>8</td><td>4</td><td>5</td><td>3</td><td>9</td><td>5</td><td>5</td><td>0</td><td>8</td><td>0</td><td>0</td><td>0</td><td>2</td><td>9</td></tr> </table>								8	4	5	3	9	5	5	0	8	0	0	0	2	9		
8	4	5	3	9	5	5	0	8	0	0	0	2	9										
Durée de l'exercice en nombre de mois * <u>1</u> <u>2</u>								Durée de l'exercice précédent * <u>1</u> <u>2</u>															
								Exercice N clos le <u>3</u> <u>1</u> <u>1</u> <u>2</u> <u>2</u> <u>0</u> <u>2</u> <u>0</u>															
<b>ACTIF</b>								Brut 1	Amortissements-Provisions 2	Net 3													
ACTIF IMMOBILISÉ	Immobilisations incorporelles		Fonds commercial *		010		012																
			Autres *		014		016																
	Immobilisations corporelles *				028	326 357	030	93 450	232 908														
	Immobilisations financières * (1)				040	21 000	042		21 000														
	<b>Total I (5)</b>				044	347 357	048	93 450	253 908														
ACTIF CIRCULANT	STOCKS	Matières premières, approvisionnements, en cours de production *		050		052																	
		Marchandises *		060		062																	
	Avances et acomptes versés sur commandes				064		066																
	Créances (2)	Clients et comptes rattachés *		068	225 233	070		225 233															
				Autres * (3)		072	26 824	074	26 824														
	Valeurs mobilières de placement				080		082																
	Disponibilités				084	123 858	086		123 858														
	Charges constatées d'avance *				092		094																
<b>Total II</b>				096	375 915	098		375 915															
<b>Total général (I+II)</b>								110	723 272	112	93 450	629 823											
<b>PASSIF</b>										Exercice N 1	NET												
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel *						120		79 000														
	Écarts de réévaluation						124																
	Réserve légale						126		2 752														
	Réserves réglementées *						130																
	Autres réserves (dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants *						131																
	Report à nouveau						134		24 842														
	Résultat de l'exercice						136		162 346														
	Provisions réglementées						140																
<b>Total I</b>						142		268 941															
Provisions pour risques et charges						<b>Total II</b>	154																
DETTES (4)	Emprunts et dettes assimilées						156		37 124														
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours						164																
	Fournisseurs et comptes rattachés *						166		60 935														
	Autres dettes (dont comptes courants d'associés de l'exercice N : .....)						169	938	262 823														
	Produits constatés d'avance						174																
<b>Total III</b>						176		360 882															
<b>Total général (I + II + III)</b>								180	629 823														
RENOIS	(1)	Dont immobilisations financières à moins d'un an	193		(4)	Dont dettes à plus d'un an	195																
	(2)	Dont créances à plus d'un an	197		(5)	Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice *	182	153 846															
	(3)	Dont compte courant d'associés débiteurs	199			Prix de vente hors TVA des immobilisations cédées au cours de l'exercice *	184	20 560															

\* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT-SD

Formulaire obligatoire (article 302 septies A bis du Code général des impôts)		Désignation de l'entreprise <u>NEWTRANS</u>		Néant <input type="checkbox"/> *	
<b>A – RÉSULTAT COMPTABLE</b>		Formulaire déposé au titre de l'IR	018	Exercice N clos le <u>31/12/2020</u>	
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *		209	210	300
	Production vendue	Biens	dont export et livraisons intracommunautaires	215	214
				217	218
	Production stockée *	(Variation du stock en produits intermédiaires, produits finis et en cours de production)		222	
	Production immobilisée *			224	
	Subventions d'exploitations reçues			226	46 510
	Autres produits			230	15 330
Total des produits d'exploitation hors TVA (I)				232	1 504 081
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises * (y compris droits de douane)			234	
	Variation de stocks (marchandises) *			236	
	Achats de matières premières et autres approvisionnements * (y compris droits de douane)			238	
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements) *			240	
	Autres charges externes * :	(dont crédit bail : - mobilier : <u>23 310</u> - immobilier : .....		242	657 939
	Impôts, taxes et versements assimilés	(dont taxe professionnelle CFE et CVAE * <u>243</u> )		244	24 350
	Rémunérations du personnel *			250	480 914
	Charges sociales (cf. renvoi 380)			252	58 984
	Dotations aux amortissements *			254	63 962
	Dotations aux provisions			256	
	Autres charges	(dont provisions fiscales pour implantations commerciales à l'étranger * <u>259</u> ; dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles <u>260</u> )		262	14
Total des charges d'exploitation (II)				264	1 286 162
<b>1 – RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I – II)</b>				270	217 919
Produits financiers (III)	<u>280</u>	Charges financières (V)		294	186
Produits exceptionnels (IV)				290	21 440
Charges exceptionnelles (VI)	dont amortissements des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)		347	300	36 951
	dont amortissements exceptionnels de 25% des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D)		348		
Impôt sur les bénéfices * (VII)				306	39 876
<b>2 – BÉNÉFICES OU PERTES : Produits (I + III + IV) – Charges (II + V + VI + VII)</b>				310	162 346
<b>B – RÉSULTAT FISCAL</b>		Reporter le bénéfice comptable col. 1, le déficit comptable col. 2		312	162 346
Réintégrations	Rémunérations et avantages personnels non déductibles *			316	
	Amortissements excédentaires (art. 39-4 CGI) et autres amortissements non déductibles			318	
	Provisions non déductibles *			322	
	Impôts et taxes non déductibles * (cf page 7 de la notice 2033-NOT-SD)			324	
	Divers *, dont intérêts excédentaires des cptes-cts d'associés <u>247</u>	écarts de valeurs liquidatives sur OPCVM * <u>248</u>		330	
	Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit-bail immobilier et de levée d'option	(Part des loyers dispensée de réintégration (art. 239 sexies D) <u>249</u> )		251	
	Charges afférentes à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime			998	
	Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime			999	
Déductions	Produits afférents à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime			997	
	Entreprises nouvelles (44. sexies) <u>986</u>	ZFU-TE (44. octies et octies A) <u>987</u>		342	
	Reprise d'entreprises en difficulté (44. septies) <u>981</u>	JEI (44. sexies A) <u>989</u>			
	ZRD (44. terdecies) <u>127</u>	ZRR (44. quindécies) <u>138</u>			
	Bassins d'emploi à redynamiser (art. 44 duodécies) <u>991</u>				
	ZFANG 44. quaterdecies <u>345</u>	Investissements outre-mer <u>344</u>			
	Bassins urbains à dynamiser – BUD (art. 44 sexdecies) <u>992</u>	Zone de développement prioritaire (44. septdecies) <u>993</u>			
	Créance due au report en arrière du déficit		<u>346</u>	350	
	Déduction exceptionnelle (Art 39 decies) <u>655</u>	Déduction exceptionnelle (Art 39 decies A) <u>643</u>			
	Déduction exceptionnelle (Art 39 decies B) <u>645</u>	Déduction exceptionnelle (Art 39 decies C) <u>647</u>			
Déduction exceptionnelle (Art 39 decies D) <u>648</u>	Déduction exceptionnelle simulateur de conduite (art.39 decies E) <u>641</u>				
Déduction exceptionnelle (Art 39 decies F) <u>990</u>	Déduction exceptionnelle (Art 39 decies G) <u>649</u>				
<b>RÉSULTAT FISCAL AVANT IMPUTATION DES DÉFICITS ANTÉRIEURS</b> Bénéfices col. 1 Déficit col. 2				352	162 346
Déficits	Déficit de l'exercice reporté en arrière *			356	
	Déficits antérieurs reportables * dont imputés sur le résultat :				360
<b>RÉSULTAT FISCAL APRÈS IMPUTATION DES DÉFICITS</b> Bénéfices col. 1 Déficit col. 2				370	162 346



③

## IMMOBILISATIONS - AMORTISSEMENTS - PLUS-VALUES - MOINS-VALUES

DGFIP N° 2033-C-SD 2021

I		IMMOBILISATIONS		Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice		Augmentations		Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		Réévaluation légale *		
ACTIF IMMOBILISÉ												Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice		
Immobilisations incorporelles	Fonds commercial	400		402		404		406		406				
	Autres	410		412		414		416		416				
Immobilisations corporelles	Terrains	420		422		424		426		426				
	Constructions	430		432	13 000	434		436	13 000	436				
	Installations techniques matériel et outillage industriels	440	21 510	442	21 596	444	9 500	446	33 606	446				
	Installations générales agencements divers	450		452		454		456		456				
	Matériel de transport	460	189 093	462	119 250	464	33 826	466	275 918	466				
	Autres immobilisations corporelles	470	3 834	472		474		476	3 834	476				
Immobilisations financières		480	17 500	482		484		486	21 000	486				
TOTAL		490	231 937	492	153 846	494	43 326	496	347 357	496				
II		AMORTISSEMENTS		Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice				
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES														
Immobilisations incorporelles		500		502		504		506		506				
Immobilisations corporelles	Terrains	510		512		514		516		516				
	Constructions	520		522	1 065	524		526	1 065	526				
	Installations techniques matériel et outillage industriels	530	3 782	532	10 196	534	3 484	536	10 495	536				
	Installations générales, agencements, aménagements divers	540		542		544		546		546				
	Matériel de transport	550	36 224	552	51 182	554	7 293	556	80 354	556				
	Autres immobilisations corporelles	560	258	562	1 278	564		566	1 536	566				
TOTAL		570	40 264	572	63 722	574	10 777	576	93 450	576				
III		PLUS-VALUES, MOINS-VALUES		(19 %, 15 % et 0 % pour les entreprises à l'IS, 12,8 % pour les entreprises à l'IR) (si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)										
Nature des immobilisations cédées virées de poste à poste, mises hors service ou réintégrées dans le patrimoine privé y compris les produits de la propriété industrielle.		1	2	3	4	5								
		Materiel industri	Materiel de trans											
		6	7	8	9	10								
Immobilisations	Valeur d'actif *	Amortissements *	Valeur résiduelle	Prix de cession *	Plus ou moins-values									
					Court terme *	Long terme								
						19 % ⑥	15 % ou 12,8 % ⑦	0 % ⑧						
①	②	③	④	⑤	⑥	⑦	⑧							
1	9 500	3 484	6 016	6 590	574									
2	33 826	7 293	26 533	13 970	(12 563)									
3														
4														
5														
6														
7														
8														
9														
10														
TOTAL	578	43 326	580	10 777	582	32 549	584	20 560	586	(11 989)	588	587	589	
Plus-values taxables à 19 % <sup>(1)</sup>		579				Régularisations	590		583		594		595	
TOTAL		596					(11 989)	585			597		599	

\* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice 2033-NOT-SD

(1) Ces plus-values sont imposables au taux de 19 % en application des articles 238 bis JA, 210F et 208C du CGI. Joindre un état établi selon le même modèle, indiquant les modalités de calcul de ces plus-values.

4

**RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES - DÉFICITS REPORTABLES - DIVERS**

Formulaire obligatoire (article 302 septies A bis du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : NEWTRANS Néant \*

**I RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES**

A NATURE DES PROVISIONS		Montant au début de l'exercice	Augmentations : dotations de l'exercice	Diminutions reprises de l'exercice	Montant à la fin de l'exercice
Provisions réglementées	Amortissements dérogatoires	600	602	604	606
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	601	603	605	607
	Autres provisions réglementées *	610	612	614	616
Provisions pour risques et charges		620	622	624	626
Provisions pour dépréciation	Sur immobilisations	630	632	634	636
	Sur stocks et en cours	640	642	644	646
	Sur clients et comptes rattachés	650	652	654	656
	Autres provisions pour dépréciation	660	662	664	666
TOTAL		680	682	684	686

B MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES				C VENTILATION DES DOTATIONS AUX PROVISIONS ET CHARGES À PAYER NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT (Si le cadre C est insuffisant, joindre un état du même modèle)			
	Dotations		Reprises				
Immob. incorporelles	700		705	1	Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes		
Terrains	710		715	2			
Constructions	720		725	3			
Inst. techniques mat. et outillage	730		735	4			
Inst. générales, agencements amén. div.	740		745	5			
Matériel de transport	750		755	6			
Autres immobilisations corporelles	760		765	7			
TOTAL	770		775	TOTAL à reporter ligne 322 du tableau n° 2033-B-SD		780	

**II DÉFICITS REPORTABLES**      **III DÉFICITS PROVENANT DE L'APPLICATION DU 209C**

Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)	982	Résultat déficitaire relevant de l'article 209C du CGI	995
Déficits transférés de plein droit (article 209-II-2 du CGI)	982 bis	Déficits étrangers des PME antérieurement déduits (article 209C du CGI)	996
Nombres d'opérations sur l'exercice	982 ter		
Déficits imputés	983		
Déficits reportables	984		
Déficits de l'exercice	960		
Total des déficits restant à reporter	970		

**IV DIVERS**

Primes et cotisations complémentaires facultatives		381
dont montant déductible des cotisations facultatives versées en application du I de l'article 154 bis du CGI dont cotisations facultatives Madelin	325	
dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite	327	
Cotisations personnelles obligatoires de l'exploitant *		380
dont montant des cotisations sociales obligatoires hors CSG-CRDS	326	
N° du centre de gestion agréé		388
Montant de la TVA collectée		374
Montant de la TVA déductible sur biens et services (sauf immobilisations)		378
Montant des prélèvements personnels de l'exploitant		399
Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice		398
Montant de l'investissement reçu qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 octies du CGI		397

(1) Cette case correspond au montant porté sur la ligne 870 du tableau 2033D déposé au titre de l'exercice précédent.

\* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT-SD.

SAGE Experts-comptables Janvier 2021 : Etat préparatoire.

Désignation de l'entreprise: .....NEWTRANS.....										Néant <input checked="" type="checkbox"/> *	
Exercice ouvert le: ..01./01./2020. et clos le: .....31./12./2020						Données en nombre de mois		1	2		
<b>DÉCLARATION DES EFFECTIFS</b>											
Effectif moyen du personnel * :								376			
Dont apprentis								657			
Dont handicapés								651			
Effectifs affectés à l'activité artisanale								861			
<b>CALCUL DE LA VALEUR AJOUTEE</b>											
<b>I - Chiffre d'affaires de référence CVAE</b>											
Ventes de produits fabriqués, prestations de services et marchandises								108			
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilées								118			
Plus-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante								119			
Refacturations de frais inscrites au compte de transfert de charges								105			
<b>TOTAL 1</b>								106			
<b>II - Autres produits à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée</b>											
Autres produits de gestion courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun)								115			
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation								143			
Subventions d'exploitation reçues								113			
Variation positive des stocks								111			
Transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée								116			
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation								153			
<b>TOTAL 2</b>								144			
<b>III - Charges à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée <sup>(1)</sup></b>											
Achats								121			
Variation négative des stocks								145			
Services extérieurs, à l'exception des loyers et des redevances								125			
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois								146			
Taxes déductibles de la valeur ajoutée								133			
Autres charges de gestion courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun)								148			
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée								128			
Fraction déductible de la valeur ajoutée des dotations aux amortissements afférentes à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois								135			
Moins-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante								150			
<b>TOTAL 3</b>								152			
<b>IV - Valeur ajoutée produite</b>											
Calcul de la valeur ajoutée								(total 1 + total 2 - total 3)		137	
<b>V - Cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises</b>											
Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (à reporter sur les formulaires n°s 1330-CVAE pour les multi-établissements et sur les formulaires n°s 1329-AC et 1329-DEF. Si la VA calculée est négative, il convient de reporter un montant égal à 0 au cadre C des formulaires n°s 1329-AC et 1329-DEF).								117			
<b>Cadre réservé au mono-établissement au sens de la CVAE</b>											
<b>Si vous êtes assujettis à la CVAE et mono-établissement au sens de la CVAE (cf. la notice du formulaire n° 1330-CVAE-SD), veuillez compléter le cadre ci-dessous et la case 117, vous serez alors dispensés du dépôt du formulaire n° 1330-CVAE-SD</b>											
Mono établissement au sens de la CVAE, cocher la case								020			
Chiffre d'affaires de référence CVAE (report de la ligne 106, le cas échéant ajusté à 12 mois)				022		Effectifs au sens de la CVAE *				023	
Chiffre d'affaires du groupe économique (entreprises répondant aux conditions de détention fixées à l'article 223 A du CGI)								026			
Période de référence				024		/		/		160	
Date de cessation						/		/			
<p>(1) Attention, il ne doit pas être tenu compte dans les lignes 121 à 148 des charges déductibles de la valeur ajoutée, afférente à la production immobilisée déclarée ligne 143, portées en ligne 128.</p> <p>* Des explications concernant ces cases sont données dans la notice n° 1330-CVAE-SD § Répartition des salariés et dans la notice n° 2033-NOT-SD au § déclaration des effectifs.</p>											

# COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL

Formulaire obligatoire  
(art. 38 de l'ann. III au C.G.I.)

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait  
détenant directement au moins 10 % du capital de la société)

N° de dépôt

(1) Néant  \*

Exercice clos le  SIREN

Dénomination de l'entreprise

Adresse (voie)

Code postal  Ville

NOMBRE TOTAL D'ASSOCIÉS OU ACTIONNAIRES PERSONNES MORALES DE L'ENTREPRISE	901		NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D'ACTIONS CORRESPONDANTES	902	
NOMBRE TOTAL D'ASSOCIÉS OU ACTIONNAIRES PERSONNES PHYSIQUES DE L'ENTREPRISE	903	2	NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D'ACTIONS CORRESPONDANTES	904	

**I - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES MORALES :**

Forme juridique  Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)  % de détention  Nb de parts ou actions

Adresse : N°  Voie

Code Postal  Commune  Pays

Forme juridique  Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)  % de détention  Nb de parts ou actions

Adresse : N°  Voie

Code Postal  Commune  Pays

Forme juridique  Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)  % de détention  Nb de parts ou actions

Adresse : N°  Voie

Code Postal  Commune  Pays

Forme juridique  Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)  % de détention  Nb de parts ou actions

Adresse : N°  Voie

Code Postal  Commune  Pays

**II - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :**

Titre (2)  Nom patronymique  Prénom(s)

Nom marital  % de détention  Nb de parts ou actions

Naissance: Date  N° Département  Commune  Pays

Adresse : N°  Voie

Code Postal  Commune  Pays

Titre (2)  Nom patronymique  Prénom(s)

Nom marital  % de détention  Nb de parts ou actions

Naissance: Date  N° Département  Commune  Pays

Adresse : N°  Voie

Code Postal  Commune  Pays

SAGE Experts-comptables janvier 2021 : Etat préparatoire.

(1) Lorsque le nombre d'associés excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numéroter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

(2) Indiquer : M pour Monsieur, MME pour Madame.  
\* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT-SD.

7

# FILIALES ET PARTICIPATIONS

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait dont la société détient directement au moins 10 % du capital)

(1) Néant  \*

N° de dépôt

Exercice clos le

SIREN

Dénomination de l'entreprise

Adresse (voie)

Code postal  Ville

I - NOMBRE TOTAL DE FILIALES DÉTENUES PAR L'ENTREPRISE :

Forme juridique <input type="text"/>	Dénomination <input type="text"/>	N° SIREN (si société établie en France) <input type="text"/>	% de détention <input type="text"/>
Adresse : N° <input type="text"/> Voie <input type="text"/>		Code Postal <input type="text"/>	Commune <input type="text"/> Pays <input type="text"/>
Forme juridique <input type="text"/>	Dénomination <input type="text"/>	N° SIREN (si société établie en France) <input type="text"/>	% de détention <input type="text"/>
Adresse : N° <input type="text"/> Voie <input type="text"/>		Code Postal <input type="text"/>	Commune <input type="text"/> Pays <input type="text"/>
Forme juridique <input type="text"/>	Dénomination <input type="text"/>	N° SIREN (si société établie en France) <input type="text"/>	% de détention <input type="text"/>
Adresse : N° <input type="text"/> Voie <input type="text"/>		Code Postal <input type="text"/>	Commune <input type="text"/> Pays <input type="text"/>
Forme juridique <input type="text"/>	Dénomination <input type="text"/>	N° SIREN (si société établie en France) <input type="text"/>	% de détention <input type="text"/>
Adresse : N° <input type="text"/> Voie <input type="text"/>		Code Postal <input type="text"/>	Commune <input type="text"/> Pays <input type="text"/>
Forme juridique <input type="text"/>	Dénomination <input type="text"/>	N° SIREN (si société établie en France) <input type="text"/>	% de détention <input type="text"/>
Adresse : N° <input type="text"/> Voie <input type="text"/>		Code Postal <input type="text"/>	Commune <input type="text"/> Pays <input type="text"/>
Forme juridique <input type="text"/>	Dénomination <input type="text"/>	N° SIREN (si société établie en France) <input type="text"/>	% de détention <input type="text"/>
Adresse : N° <input type="text"/> Voie <input type="text"/>		Code Postal <input type="text"/>	Commune <input type="text"/> Pays <input type="text"/>
Forme juridique <input type="text"/>	Dénomination <input type="text"/>	N° SIREN (si société établie en France) <input type="text"/>	% de détention <input type="text"/>
Adresse : N° <input type="text"/> Voie <input type="text"/>		Code Postal <input type="text"/>	Commune <input type="text"/> Pays <input type="text"/>

SAGE Experts-comptables janvier 2021 : Etat préparatoire.

(1) Lorsque le nombre de filiales excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numérotter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.  
\* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice 2033-NOT-SD.

**IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS**

Exercice ouvert le	01012020	et clos le	31122020	Régime simplifié d'imposition	<input checked="" type="checkbox"/>
Déclaration souscrite pour le résultat d'ensemble du groupe			Régime réel normal		
Si PME innovantes, cocher la case ci-contre <input type="checkbox"/>					
Si option pour le régime optionnel de taxation au tonnage, art. 209-0 B (entreprises de transport maritime), cocher la case <input type="checkbox"/>					

**A IDENTIFICATION DE L'ENTREPRISE**

Désignation de la société:			Adresse du siège social:		
NEWTRANS 4 RUE DE L'ETAIN 77176 SAVIGNY-LE-TEMPLE					
SIRET	8	4	5	3	9
Adresse du principal établissement:			Ancienne adresse en cas de changement:		

**RÉGIME FISCAL DES GROUPES**

Les entreprises placées sous le régime des groupes de sociétés doivent déposer cette déclaration en deux exemplaires (art 223 A à U du CGI)

Date d'entrée dans le groupe de la société déclarante

Pour les sociétés filiales, désignation, adresse du lieu d'imposition et n° d'identification de la société mère:

SIRET					
-------	--	--	--	--	--

**B ACTIVITÉ**

Activités exercées	Transports routiers de fret de proximité	Si vous avez changé d'activité, cocher la case	<input type="checkbox"/>
--------------------	--	--	--------------------------

**C RÉCAPITULATION DES ÉLÉMENTS D'IMPOSITION** (cf. notice de la déclaration n°2065-SD)

<b>1 Résultat fiscal</b>	Bénéfice imposable à 31 %	162 346	Bénéfice imposable à 28%		Déficit	
	Bénéfice imposable à 15 %		Résultat net de cession, de concession ou de sous-concession des brevets et droits de propriété industrielle assimilés imposable au taux de 10 %			
<b>2 Plus-values</b>	PV à long terme imposables à 15%		PV à long terme imposables à 19%		PV à long terme imposables à 0%	
	PV à long terme imposables à 19%		Autres PV imposables à 19%		PV exonérées (art. 238 quindecies)	
<b>3 Abattements et exonérations notamment entreprises nouvelles ou implantées en zones d'entreprises ou zones franches</b>						
Entreprise nouvelle, art. 44 <i>sexies</i>		<input type="checkbox"/>	Jeunes entreprises innovantes, art. 44 <i>sexies</i> -0 A		<input type="checkbox"/>	
Entreprise nouvelle, art. 44 <i>septies</i>		<input type="checkbox"/>	Zone franche d'activité, art. 44 <i>quaterdecies</i>		<input type="checkbox"/>	Zone de restructuration de la défense, art. 44 <i>terdecies</i>
Bassins urbains à dynamiser (BUD), art.44 <i>sexdecies</i>		<input type="checkbox"/>	Zone franche Urbaine – Territoire entrepreneur, art. 44 <i>octies</i> A		<input type="checkbox"/>	Autres dispositifs
Zone de développement prioritaire, art. 44 <i>septdecies</i>		<input type="checkbox"/>	Société d'investissement immobilier cotée		<input type="checkbox"/>	Bénéfice ou déficit exonéré (indiquer + ou - selon le cas)
Société d'investissement immobilier cotée		<input type="checkbox"/>	Plus-values exonérées relevant du taux de 15%		<input type="checkbox"/>	
<b>4 Option pour le crédit d'impôt outre-mer :</b> dans le secteur productif, art. 244 <i>quater</i> W <input type="checkbox"/>						

**D IMPUTATIONS** (cf. notice de la déclaration n° 2065-SD)

- Au titre des revenus mobiliers de source française ou étrangère, ayant donné lieu à la délivrance d'un certificat de crédits d'impôt
- Au titre des revenus auxquels est attaché, en vertu d'une convention fiscale conclue avec un État étranger, un territoire ou une collectivité territoriale d'Outre-mer, un crédit d'impôt représentatif de l'impôt de cet état, territoire ou collectivité.

**E CONTRIBUTION ANNUELLE SUR LES REVENUS LOCATIFS** (cf. notice de la déclaration n° 2065-SD)

Recettes nettes soumises à la contribution de 2,5%

**F ENTREPRISES SOUMISES OU DÉSIGNÉES AU DÉPÔT DE LA DÉCLARATION PAYS PAR PAYS CbC/DAC4** (cf. notice du formulaire n° 2065-SD)

- Si vous êtes l'entreprise, tête de groupe, soumise au dépôt de la déclaration n° 2258-SD (art. 223 *quinquies* C-I-1), cocher la case ci-contre
- Si vous êtes la société tête de groupe et que vous avez désigné une autre entité du groupe pour souscrire la déclaration n° 2258-SD, indiquer le nom, adresse et numéro d'identification fiscale de l'entité désignée
- Si vous êtes l'entreprise désignée au dépôt de la déclaration n° 2258-SD par la société tête de groupe (art. 223 *quinquies* C-I-2), cocher la case ci-contre

Dans ce cas, veuillez indiquer le nom, adresse et numéro d'identification fiscale de la société tête de groupe		Nom / Adresse
		N°

**G COMPTABILITÉ INFORMATISÉE**

L'entreprise dispose-t-elle d'une comptabilité informatisée ? OUI NON Si oui, indication du logiciel utilisé

**Vous devez obligatoirement souscrire le formulaire n° 2065-SD par voie dématérialisée. Le non respect de cette obligation est sanctionné par l'application de la majoration de 0,2 % prévue par l'article 1738 du CGI. Vous trouverez toutes les informations utiles pour télédéclarer sur le site [www.impots.gouv.fr](http://www.impots.gouv.fr). S'agissant des notices des liasses fiscales, elles sont accessibles uniquement sur le site [www.impots.gouv.fr](http://www.impots.gouv.fr).**

Nom et adresse du professionnel de l'expertise comptable: CABINET KHARDANI EXPERTISE AUDIT ET CONSEIL 1 AVENUE de L'EUROPE 93190 LIVRY GARGAN	Nom et adresse du conseil:
OGA/OMGA <input type="checkbox"/> Viseur conventionné <input type="checkbox"/> (Cocher la case correspondante)	Identité du déclarant:
Nom et adresse du CGA/OMGA ou du viseur conventionné:	Date: 08102021
N° d'agrément du CGA/OMGA/viseur conventionné	Qualité et nom du signataire:
Examen de conformité fiscale (ECF) <input type="checkbox"/> prestataire :	Signature:

Tél: 01 86 91 42 80  
 Siret 824 785 042 00030  




**RELEVÉ DE FRAIS GÉNÉRAUX**

ANNÉE 2020 ou exercice

Désignation de l'entreprise NEWTRANS

du \_\_\_\_\_

Adresse 4 RUE DE L'ETAIN 77176 SAVIGNY-LE-TEMPLE

au \_\_\_\_\_

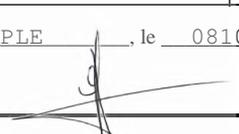
**A - FRAIS ALLOUÉS DIRECTEMENT OU INDIRECTEMENT AUX PERSONNES LES MIEUX RÉMUNÉRÉES : v. notice 1**

NOM, PRÉNOM ET EMPLOI OCCUPÉ		ADRESSE COMPLÈTE
1	LEFORT CHRISTOPHE Responsable Logistique	13 Bis AVENUE THIERS 77170
2	ZRIG SALIM Chauffeur SPL	BAT C 3 RUE CLOS JOVET 71400
3	OUERGHEMMI NOUREDDINE Chauffeur SPL	58 RUE DU ROND POINT 93220
4	TRABELSI ALI Chauffeur SPL	7 RUE ANATOLE FRANCE 94000
5	MILLOT CHRISTOPHE Cauffeur Poids Lourd	14 RUE ALPHONSE MOREAU 77340
6		
7		
8		
9		
10		

RÉMUNÉRATIONS DIRECTES OU INDIRECTES (dans l'ordre du tableau ci-dessus)					Frais de voyages et de déplacements (v. notice 6)	DÉPENSES ET CHARGES AFFÉRENTES		TOTAL DES COLONNES 5 à 8
Montant des rémunérations de toute nature (v. notice 2)	Montant des indemnités et allocations diverses (v. notice 3)	Valeur des avantages en nature (v. notice 4)	Montant des remboursements de dépenses à caractère personnel (v. notice 5)	TOTAL DES COLONNES 1 à 4		aux véhicules et autres biens (v. notice 7)	aux immeubles non affectés à l'exploitation (v. notice 8)	
1	2	3	4	5	6	7	8	9
1	38 250	171		38 421				38 421
2	26 932	7 778		34 710				34 710
3	24 479	7 697		32 176				32 176
4	23 972	6 451		30 423				30 423
5	23 300	5 447		28 746				28 746
6								
7								
8								
9								
10								
**	136 932	27 544		164 476				164 476

\*\* TOTAUX

B - AUTRES FRAIS	10
Cadeaux de toute nature, à l'exception des objets conçus spécialement pour la publicité, et dont la valeur unitaire ne dépasse pas 69 € par bénéficiaire (toutes taxes comprises)	
Frais de réception, y compris les frais de restaurant et de spectacles, qui se rattachent à la gestion de l'entreprise et dont la charge lui incombe normalement	
Total	

C - ÉLÉMENTS DE RÉFÉRENCE (v. notice 1) :			
Total des dépenses		Bénéfices imposables 9	
- de l'exercice . 2020 . . . (total col.9 + total col.10) 10	164 476	- de l'exercice . 2020 . . 10	162 346
- de l'exercice précédent 10	134 200	- de l'exercice précédent 10	55 717
Nom et qualité du signataire		À <u>SAVIGNY-LE-TEMPLE</u> , le <u>08102021</u>	
		Signature, 	

Les montants sont arrondis à l'unité la plus proche.

2021

**Détermination et suivi des charges financières nettes non admises en déduction et des capacités de déduction inemployées en report en application de l'article 212 bis du CGI**

2464

(À souscrire par les sociétés indépendantes non membres d'un groupe fiscal et par les sociétés membres d'un groupe fiscal pour la détermination de leur résultat comme si elles étaient imposées séparément)

**I – Montant de charges financières nettes non admises en déduction au titre de l'exercice**
**A- Règles de droit commun**

Charges financières nettes de l'exercice	a	
EBITDA fiscal de l'exercice	b	
Fraction de charges financières nettes non admises en déduction au titre de l'exercice (montant le plus faible entre a - 30 %*b et a - 3 000 000 €)	(c-1)	
Fraction de charges financières nettes non admises en déduction au titre de l'exercice, après application du complément de déduction de 75 % (régime spécial applicable aux entreprises autonomes): (c-1) – 75 % x (c-1)	(c-2)	
<b>B- Clause de sauvegarde en faveur des entreprises membres d'un groupe consolidé</b>		
Ratio fonds propres/actifs de l'entreprise en %	d	
Ratio fonds propres/actifs du groupe consolidé en %	e	
Si (d) est supérieur ou égal à (e) : Complément de déduction des charges financières nettes non admises en déduction au titre de l'exercice = 75 % x (c-1)	f	
<b>C- Règles applicables aux situations de sous-capitalisation</b>		
Fraction de charges financières nettes de l'exercice non admises en déduction au titre du premier plafond de sous-capitalisation, afférent aux dettes contractées auprès d'entreprises non liées ou auprès d'entreprises liées pour la part n'excédant pas une fois et demie les fonds propres	g	
Fraction de charges financières nettes de l'exercice non admises en déduction au titre du second plafond de sous-capitalisation, afférent à la part des dettes contractées auprès d'entreprises liées excédant une fois et demie les fonds propres	h	

**II – Suivi des charges financières nettes non admises en déduction et des capacités de déduction inemployées en report**
**A- Suivi des charges financières nettes en report**

Stock de charges financières nettes restant à imputer à l'ouverture de l'exercice (y compris le solde de la fraction d'intérêt mentionné au 6ème alinéa de l'article 212 du CGI, non imputé à la clôture du dernier exercice ouvert avant le 1er janvier 2019)	i	
Montant des charges financières nettes en report transférées	(i bis)	
Dont montant des charges financières nettes transférées de plein droit (art.209-II-2 du CGI)	(i ter)	
Nombre d'opérations sur l'exercice concernées par le transfert de plein droit (2)	(i quater)	
Montant de charges financières nettes en report imputé au titre de l'exercice	j	
Fraction de charges financières nettes non admises en déduction au titre de l'exercice et reportables : (c-1) – (f) ou (g) + 1/3 x (h)	k	
Stock de charges financières nettes restant à imputer à la clôture de l'exercice (i) - (j) + (k)	l	

**B- Suivi des capacités de déduction inemployées en report**

		Stock à l'ouverture de l'exercice	Capacités de déduction inemployées transférées de plein droit (art. 209-II-2 du CGI)	Capacités de déduction employées au titre de l'exercice (1)	Stock à la clôture de l'exercice
Capacités de déduction inemployées au titre de l'exercice N-5	m				
Capacités de déduction inemployées au titre de l'exercice N-4	n				
Capacités de déduction inemployées au titre de l'exercice N-3	o				
Capacités de déduction inemployées au titre de l'exercice N-2	p				
Capacités de déduction inemployées au titre de l'exercice N-1	q				
Capacités de déduction inemployées au titre de l'exercice N	r				

(1) Cette colonne peut être servie si (a) est supérieur à (c-1) – (f)

(2) Indiquer, sur un feuillet séparé, l'identification, opération par opération, du nom de la société (et son n° siren) dont proviennent les déficits, charges et/ou capacités de déduction et le montant

2021	<b>Détermination du résultat net de cession, de concession ou de sous-concession de brevets et d'actifs incorporels assimilés imposable à taux réduit</b>	2468
------	---	------

(À souscrire par les entreprises non membres d'un groupe fiscal au sens de l'article 223 A du CGI)

**1. Modalités de calcul du résultat net imposable au taux réduit de 10 %**

1	2	3	4	5	6	7	
Actif, bien ou service, famille de biens ou services	Dénomination	Date de premier exercice de l'option	Résultat net déficitaire restant à reporter au titre de l'exercice précédent	Résultat net de l'exercice	Rapport d'assujettissement au taux réduit de l'exercice	Résultat net imposable à taux réduit	
						imputé sur le déficit de l'exercice 7a	imposé à 10 % 7b
<b>Total</b>							

**2. Résultat net imposable à taux réduit issu des inventions brevetables non brevetées certifiées par l'INPI**

	Type d'invention brevetable non brevetée certifiée par l'INPI	Résultat net imposable à taux réduit issu de l'invention
<b>Total</b>		

**3. Résultat net imposable à taux réduit calculé en faisant usage du rapport de remplacement**

	Date de l'agrément	Résultat net imposable à taux réduit sous agrément
<b>Total</b>		

**Assemblée Générale Ordinaire**  
**SASU NEWTRANS**  
**SOCIETE PAR ACTIONS SIMPLIFIEE**  
**A ACTIONNAIRE UNIQUE**  
**Au Capital de 79000 €**  
**4 RUE DE L'ETAIN 77176 SAVIGNY-LE TEMPLE**  
**RCS 845395508 MELUN**

L'an Deux Mille vingt et un le lundi 28 juin à 10 H, **Madame LAHOUIDHEG épouse BOUGUILA ACHOUAK**, Associé unique de la société **NEWTRANS**, a établi le présent procès-verbal.

En sa qualité de président, elle a établi et arrêté les comptes annuels de l'exercice clos le 31/12/2020 et le rapport de gestion sur l'activité de la société au cours de cet exercice.

En outre, tous les associés reconnaissent la validité de la convocation qui leur a été faite par le président et en donnent acte à ce dernier.

L'associé peut prendre connaissance des documents suivants :

- Le double des convocations remises en main propre
- Les comptes annuels
- Le rapport de gestion
- Les textes de résolutions proposées à l'approbation de l'Assemblée.

La Présidente rappelle l'ordre du jour de la séance, à savoir :

- Approbation des comptes annuels et du rapport de gestion pour l'exercice clos-le 31/12/2020
- Affectation des résultats dudit exercice.

Diverses observations sont alors échangées et personne ne demandant plus la parole, les résolutions suivantes sont successivement mises aux voix.

**Première Résolution : Approbation des comptes annuels et du rapport de gestion pour l'exercice clos-le 31/12/2020**

L'associé approuvent les comptes annuels et le rapport de gestion pour l'exercice clos le 31 décembre 2020 et donnent quitus au Président pour sa gestion.  
Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

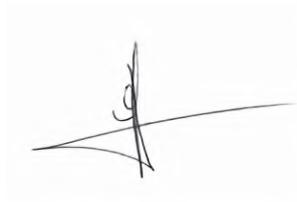
**Deuxième résolution : Affectation des résultats**

L'associé décide d'affecter en « Report à Nouveau » le résultat net (Bénéfice) de l'exercice clos 31/12/2020 qui s'élève **162 346€**  
Le compte « Reserve Légale » présente un solde de **7 900 €**

Le compte « Report à Nouveau » présente ainsi un solde de **182 041 €**  
L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 10h45

Tous les pouvoirs sont donnés au porteur d'un extrait ou d'une copie du présent procès-verbal pour l'accomplissement des formalités légales à effectuer, à la suite des décisions prises sous les résolutions précédentes.

De tout ce qui précède a été dressé le présent procès verbal qui a été signé par les associés majoritaires et le Président.

A handwritten signature in black ink, consisting of a vertical line with a loop at the top, a horizontal line crossing it, and a long horizontal stroke extending to the right.

## Assemblée Générale Ordinaire

**SASU NEWTRANS**  
**SOCIETE PAR ACTIONS SIMPLIFIEE**  
**A ACTIONNAIRE UNIQUE**  
**Au Capital de 79000 €**  
**4 RUE DE L'ETAIN 77176**  
**SAVIGNY-LE TEMPLE RCS 845395508 MELUN**

### **RAPPORT DE GESTION DE LA GERANCE**

Sur l'exercice clos le **31 décembre 2020**

### **ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DU 28 juin 2021**

Chers associés,

Nous vous avons réunis en assemblée générale ordinaire, conformément à la Loi et aux statuts, pour vous présenter un rapport sur la gestion au cours de l'exercice clos le 31/12/2020.

### **ACTIVITE DE LA SOCIETE PENDANT L'EXERCICE ECOULE**

**L'évolution de l'activité de la société**

	<b>31/12/2019 en €</b>	<b>31/12/2020 en €</b>
<b>Produits d'exploitation</b>		
Vente de Marchandises	-	300
Prestation de services	889 042	1 441 941
Subventions d'exploitations reçues	-	46 510
Reprises sur Am et prov, transfert de charge	-	-
Autres produits	10	15 330
Total des produits d'exploitation	<b>889 052</b>	<b>1 504 081</b>
<b>Charges d'exploitation</b>		
Achats de m/ses	-	-
Variation des stocks	-	-
Achats MP et autres approv	-	-
Variation des stocks	-	-
Autres achats et charges externes	314 397	657 939
Impôts taxes et versements assimilés	12 948	24 350
Salaires et traitements	389 449	480 914
Charges sociales	59 315	58 984
Dotations d'exploitation d'amortissements	40 264	63 962
Autres charges	58	14
Total des charges d'exploitation	<b>816 431</b>	<b>1 286 162</b>

Compte tenu du résultat d'exploitation qui est un Bénéfice de **217 919 €** le résultat de l'exercice s'établit comme suit :

	<b>31/12/2019</b>	<b>31/12/2020</b>
Résultat d'exploitation	<b>72 621</b>	<b>217 919</b>
Produits financiers	300	-
Charges financières	<b>(13)</b>	<b>(186)</b>
Résultat financier	<b>(13)</b>	<b>(186)</b>
RCAI	<b>72 908</b>	<b>217 733</b>
Produits exceptionnels	-	<b>21 440</b>
Charges exceptionnelles	<b>(2 407)</b>	<b>(36 951)</b>
Résultat exceptionnel	<b>(2 407)</b>	<b>(15 511)</b>
Amort. Excédentaire	-	-
Impôts Non déductibles	<b>15 459</b>	<b>39 876</b>
Résultat net comptable	<b>55 042</b>	<b>162 346</b>

Le résultat net comptable a été affecté au report à nouveau.

### **PRISES DE PARTICIPATION**

La **SASU NEWTRANS** n'a pris aucune participation dans une société.

Aucune société n'a pris une participation dans le capital de la **SASU NEWTRANS**.

### **EVOLUTION DE L'ACTIVITE**

Nous prévoyons de réaliser un chiffre d'affaires légèrement supérieur compte tenu de la conjoncture, plus favorable que celle de l'exercice écoulé.

